



Depuis la saison 2010-2011, le jury sportif a décidé d'octroyer un subside supplémentaire aux écoles de jeunes sollicitant le label « **Waremme Sport Academy** ».

Pour être labellisés, les clubs waremmiens ont été invités à remettre un dossier de candidature. Plusieurs clubs ont répondu à cette initiative et vont pouvoir bénéficier d'un subventionnement supplémentaire au subside sportif.

Ce label est destiné aux clubs qui présentent une école de jeunes.

Le jury sportif a rédigé un règlement et veillera tout au long des saisons à son application.

En voici quelques exemples : avoir un entraîneur qualifié en tant que coordinateur, posséder un programme pédagogique adapté au niveau de pratique de l'enfant et évolutif, mettre à disposition du matériel en suffisance, mettre en évidence l'utilité d'une hygiène de vie adaptée à la pratique sportive (échauffements, étirements, ...), posséder un règlement de fonctionnement, adhérer à la charte de fair-play de la Communauté française et veiller à son application, offrir des facilités d'accès aux enfants précarisés, veiller à un comportement exemplaire de son staff, ...

Vivons le sport !

Albert GERARD
Echevin des Sports
Président du Jury des Sports